

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AIUTU ECCIZZIUNALI IN QUANTU À A RIALIZAZIONI DI
U PRUGHJETTU PRUFIZIUNALI DI 10 STUDIANTI DI
TERZA ANNATA DI L'IFMS D'AIACCIU**

**AIDE EXCEPTIONNELLE RELATIVE À LA RÉALISATION
DU PROJET PROFESSIONNEL DE 10 ÉTUDIANTS DE 3È
ANNÉE EN SOINS INFIRMIERS DE L'IFMS D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Lors de leur formation en soins infirmiers, les étudiants doivent effectuer un stage en relation avec le projet professionnel.

Dix d'entre eux, en troisième année au sein de l'Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS) d'Aiacciu, s'orientent vers des services de soins critiques qui nécessitent un perfectionnement de leurs compétences.

Cet approfondissement des connaissances ne peut être effectif sans avoir suivi une formation spécifique dispensée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Corse-du-Sud (CESU 2A). Cet enseignement payant est à la charge exclusive des stagiaires.

D'un montant de 1 100 euros par personne, le Centre Hospitalier d'Aiacciu a accepté de réduire le coût de 50 %, le reste à charge s'élève donc à 550 euros par étudiants.

Au vu de leur implication dans la crise sanitaire depuis 2020 et de leur volonté de participer à une meilleure prise en soin de notre population, je vous propose d'attribuer à chacun de ces dix étudiants une aide exceptionnelle de 550 euros pour mener à bien leur projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.